Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion ordinaire du Conseil Municipal

du mardi 29 novembre 2016

Le Conseil Municipal convoqué le 24 novembre 2016 s'est réuni le 29 novembre 2016 à 20h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Allouche Jean-Luc				
Ameye Nahalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina				
Rouix Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin		Par Percheminier Jean-Jacques		

Le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2016 est adopté sans observations particulières.

Hors séance et comme convenu lors de la réunion du 20 octobre, les conseillers entendent un exposé sur les différentes missions de « Présence Verte Bourgogne » et posent les questions nécessaires à son représentant afin de se prononcer sur la convention proposée par cette association.

I/ Délibération budgétaire modificative et délibérations pour création d'opérations et acquisition de matériels

Cette délibération modificative n°1 du budget communal respecte l'équilibre budgétaire. Elle permet par rapport au prévisionnel, un réajustement des articles concernés. Elle prévoit également de nouveaux investissements. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'adopte et décide de créer par délibération, les opérations suivantes : Borne électrique, matériels divers (sonomètre et chariot servant à déplacer des chaises pour la salle des fêtes, chaises pour la classe maternelle, matériels pour les boulistes), travaux sur structure à l'Ilot. De plus, il sera inscrit dans ce document budgétaire, l'achat d'un nouveau camion pour le service technique et le remboursement de l'assurance.

II/ Motion contre la fermeture de la gendarmerie de Sergines

Les conseillers adoptent, à l'unanimité la motion suivante :

« Motion contre la fermeture de la gendarmerie de Sergines.

Nous avons été informés du fait qu'est actuellement à l'étude le projet de redéployer les forces de gendarmerie de la Communauté de brigades de Pont-sur-Yonne & Sergines à l'horizon 2020-2021. Les conséquences annoncées seraient la fermeture de la brigade de Sergines, la création d'une brigade à Villeneuve-la-Guyard et le déplacement du personnel vers cette nouvelle unité.

Nous sommes particulièrement sensibles aux problématiques de sécurité publique et de lutte contre la délinquance. Rappelons par exemple que le Conseil communautaire Yonne-Nord a adopté le 15 avril 2015, à l'unanimité, une motion demandant la création d'une « Zone de sécurité prioritaire » sur le Nord-Icaunais. Et nous savons que l'activité de la Communauté de brigades de Pont-sur-Yonne & Sergines est l'une des plus fortes du Département sinon la plus forte.

Si nous souhaitons que soit créée une gendarmerie à Villeneuve-la-Guyard, nous nous inquiétons fortement d'une moindre présence des forces de sécurité sur le secteur Nord-Ouest du département. Aujourd'hui, les gendarmes de Sergines participent activement à la protection des habitants et à la prévention des actes d'insécurité sur notre territoire. Qu'en serait-il demain, si ce nouveau dispositif était entériné, en matière de temps d'intervention et de projection ?

En l'état, nous ne pouvons accepter cette perspective qui s'inscrit dans un démantèlement des services publics en milieu rural.

Par cette motion, nous signataires, conseillères et conseillers départementaux, conseillères et conseillers municipaux, maires et adjoint(e)s, manifestons notre nette opposition à la fermeture de la gendarmerie de Sergines et demandons à être informés et associés dans l'avancement de la réflexion sur le projet concernant ce redéploiement. »

III/ <u>Présentation du Dicrim</u>

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (Dicrim) est obligatoire dans toutes les communes figurant dans la liste du Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Le Dicrim de Courlon a reçu l'aval de la Préfecture. Un affichage informera les habitants de son existence. Il sera tenu à la disposition des administrés qui souhaiteraient en prendre connaissance et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui doit être réécrit sera élaboré en cohérence avec ce Dicrim.

IV/ <u>Additif</u>

Il a été proposé d'ajouter le point suivant : travaux dans le bâtiment Place du Four.

Le Conseil Municipal est saisi de la demande de mise à disposition d'une pièce du premier étage pour réalisation d'une chambre à farine. Cette pièce n'est pas incluse dans le projet de création des logements. Il conviendra de faire en sorte que cette affaire soit réglée dans le cadre de la copropriété de sorte que la Commune ne soit pas engagée financièrement et régularisée officiellement.

V/ <u>Affaires en cours et questions diverses</u>

1°/ Le Conseil adopte à l'unanimité **le programme d'initiatives culturelles** examiné en commission et figurant dans la note préparatoire.

• **Printemps des poètes (du 4 au 19 mars 2017) :** ce sera le 5ème anniversaire de l'attribution du label « village en poésie ». Pour le marquer, il est décidé d'éditer un recueil des « poèmes du mois » qui paraissent sur le site internet de la Commune. Jean-Pierre Siméon, directeur artistique du « Printemps des Poètes » a accepté d'y écrire quelques lignes. Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Yonne rédigera la préface. Un concours de poésie sera proposé aux élèves du CP au CM2. Une soirée « Poésie en jeunesse » sera organisée en partenariat avec

l'atelier « théâtre » de l'Ecole de Musique et de Théâtre Yonne Nord. Un nouveau dispositif viendra compléter le « promenoir poétique » actuel.

- Il a été suggéré que la Commune se porte candidate à l'attribution des « Mariannes de l'Yonne ». Cette distinction récompense chaque année les réalisations jugées marquantes menées par les collectivités dans plusieurs domaines, dont celui de la culture. Le Conseil accepte à l'unanimité et charge le Maire de présenter le dossier de candidature.

● **Diverses expositions sont également envisagées** : autour de la seconde guerre mondiale (en utilisant notamment des documents d'époque déposés en Mairie), autour de dessins et caricatures et au sujet de l'historique de la construction du lavoir.

2°/ Vœux du Maire et du Conseil Municipal: cette cérémonie est fixée au 7 janvier 2017 à 18 h 00 à la Salle Communale. Une réunion de préparation aura lieu prochainement.

3°/ Le Conseil Municipal ne retient pas la proposition de rejoindre le réseau « Villes et Villages des Justes de France » mais n'écarte aucune initiative pédagogique, culturel ou mémoriel permettant d'éclairer cette question.

4°/ Présence Verte : Considérant que la convention proposée permet aux administrés qui souhaitent recourir à ces services de bénéficier de tarifs préférentiels et qu'elle n'engage aucunement la Commune, le Conseil autorise Monsieur le Maire à la signer.

Questions diverses

- Nathalie AMEYE sollicite pour le Conseil des Jeunes, l'acquisition d'un panneau d'affichage. Elle précise que ses membres sont très dynamiques et qu'ils présenteront à leurs camarades le travail déjà effectué sur « les droits de l'enfant ». De plus, ils ont programmé de rencontrer l'Association des Paralysés de France afin de mieux connaître les problèmes liés aux handicapés.

- Christina RANGDET informe de la dangerosité du virage Chemin des Merens depuis les travaux réalisés.

*- Martine ROUIX, pour une administrée, fait part que la signalisation au croisement Rue Basse/A Barbière est inutile, voire dangereuse compte tenu du non respect du Code de la Route par certains conducteurs (*ce problème sera étudié).

- Marcel L'HUILLIER s'étonne que le document rédigé par la Croix Rouge relatif à l'hébergement des sans abris, ne soit pas signé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 07.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 2 décembre 2016.

Le Maire,

Jean-Jacques Percheminier